

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

30 JUIN 2026 et 2025



ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIF			
Trésorerie		818	988
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		3 373	2 445
Avances à des déposants		158	673
Revenus de placement courus et à recevoir		2 248	1 972
Autres actifs		2 262	1 652
Placements	3	674 776	616 839
Total de l'actif		683 635	624 569
PASSIF			
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		6 568	3 951
Autres passifs		2 836	2 602
Passifs relatifs aux placements	3	122 673	100 760
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux déposants		132 077	107 313
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS		551 558	517 256

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

	Note	2026	2025
Revenus de placement		11 494	6 503
Dépenses de placement		(1 874)	(1 958)
Revenu net de placement	6	9 620	4 545
Charges d'exploitation		(538)	(566)
Revenu net		9 082	3 979
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur	6	16 982	17 155
Résultat de placement avant distributions aux déposants	6	26 064	21 134
Distributions aux déposants		(15 470)	(10 135)
Résultats net et global attribuables aux déposants		10 594	10 999

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2025	434	6	898	515 918	517 256
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	10 594	10 594
Distributions aux déposants	11 297	-	4 173	-	15 470
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(17 613)	-	-	17 613	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	4 936	-	-	(4 936)	-
Dépôts					
Contributions nettes	8 238	-	-	-	8 238
SOLDE AU 30 JUIN 2026	7 292	6	5 071	539 189	551 558

	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2024	2 247	6	391	470 643	473 287
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	10 999	10 999
Distributions aux déposants	7 062	-	3 073	-	10 135
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(10 801)	-	-	10 801	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	1 818	-	-	(1 818)	-
Dépôts					
Contributions nettes	1 612	-	-	-	1 612
SOLDE AU 30 JUIN 2025	1 938	6	3 464	490 625	496 033

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

	Note	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultats net et global attribuables aux déposants		10 594	10 999
Ajustements pour :			
(Gains) pertes nets non réalisés sur les passifs liés aux activités de financement		(112)	386
(Gains) pertes nets de change sur les passifs liés aux activités de financement		1 116	(985)
Distributions aux déposants		15 470	10 135
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		(928)	2 664
Avances à des déposants		515	357
Revenus de placement courus et à recevoir		(276)	(342)
Autres actifs		(610)	(1 402)
Placements		(57 519)	(27 396)
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		2 617	4 690
Autres passifs		234	461
Passifs relatifs aux placements		17 073	(6 057)
		(11 826)	(6 490)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des billets de trésorerie à payer		1 788	1 528
Émission de billets de trésorerie à payer		6 781	5 677
Remboursement de billets de trésorerie à payer		(6 442)	(4 772)
Variation nette des emprunts à payer		(1 511)	1 986
Variation nette des emprunts garantis à payer		490	-
Émission des emprunts garantis à payer		1 876	-
Émission de billets à terme à payer		4 961	6 613
Remboursement de billets à terme à payer		(4 107)	(5 575)
Contributions nettes		8 238	1 612
		12 074	7 069
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		248	579
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 988	1 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		2 236	1 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :			
Trésorerie		818	1 434
Équivalents de trésorerie	3	1 418	300
		2 236	1 734
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts et dividendes reçus		10 951	5 970
Intérêts et dividendes payés		(1 875)	(1 896)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec (La Caisse), personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, est régie par la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* (RLRQ, chapitre C-2) (Loi).

La Caisse a élu domicile au Québec, Canada. L'adresse du siège social est le 65, rue Sainte-Anne, Québec, Canada. Le bureau principal de La Caisse est situé au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Canada.

La Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la Loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires de La Caisse ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication autorisée le 6 août 2026.

États financiers consolidés intermédiaires

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de La Caisse. Les états financiers consolidés intermédiaires de La Caisse comprennent les comptes du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés ainsi que les comptes de ses filiales qui offrent exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds général

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie et d'équivalents de trésorerie aux fins des opérations de La Caisse ainsi que la gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et des activités de financement.

Portefeuilles spécialisés

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes dans lesquelles les fonds particuliers peuvent investir sous forme de dépôts à participation. Les différents portefeuilles spécialisés de La Caisse sont :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| - Valeurs à court terme (740); | - Immobilier (710); |
| - Taux (765); | - Marchés boursiers (737); |
| - Crédit (766); | - Placements privés (780); |
| - Infrastructures (782); | - Répartition de l'actif (771). |

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires de La Caisse pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2026 et 2025 ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire*, telle que publiée par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations et divulgations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de La Caisse pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Présentation et base d'évaluation

La Caisse évalue à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) l'ensemble de ses instruments financiers, incluant les participations dans des filiales non consolidées, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les entités structurées. Les filiales offrant exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion sont consolidées conformément aux modalités prévues à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*.

Les états consolidés intermédiaires de la situation financière sont présentés selon le critère de liquidité.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels de La Caisse pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 à l'exception des modifications décrites au paragraphe ci-dessous.

Nouvelle norme IFRS de comptabilité adoptée au cours de la période

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui modifient la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et la norme IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*. Ces modifications visent, entre autres, à clarifier les exigences relatives à la décomptabilisation des passifs financiers et à introduire un choix de méthode comptable concernant les passifs réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et s'appliquent de façon rétrospective. Les modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de La Caisse.

MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Nouvelle norme IFRS de comptabilité non encore appliquée

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état consolidé du résultat global, incluant des totaux et sous-totaux spécifiques. Elle prévoit également la présentation des produits et des charges selon trois catégories distinctes : exploitation, investissement et financement, tout en renforçant les exigences de ventilation des informations dans les états financiers et les notes afférentes. La norme exige également la divulgation d'informations spécifiques sur les indicateurs de performance définis par la direction. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, avec application rétrospective. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et s'attend à ce que des modifications soient apportées à la présentation des informations dans l'état consolidé du résultat global et le tableau consolidé des flux de trésorerie, et à ce que des informations supplémentaires soient requises.

Contexte d'incertitude économique

Les marchés financiers sont source d'incertitude, notamment en raison des tensions géopolitiques, des tarifs douaniers, de la volatilité des marchés boursiers, de l'inflation et des taux d'intérêt qui continuent de perturber l'activité économique mondiale.

Les principales estimations et hypothèses de même que l'analyse et la gestion des risques tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour. Les principales estimations et hypothèses incluent celles entourant les données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Les meilleures estimations de La Caisse sont reflétées dans les résultats présentés.

3. PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS

a) Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Placements		
Équivalents de trésorerie		
Valeurs à court terme	1 418	1 000
Total des équivalents de trésorerie	1 418	1 000
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	683	1 194
Titres achetés en vertu de conventions de revente	469	1 097
Créances d'entreprises	1 942	1 770
Obligations		
Gouvernements	139 400	117 727
Sociétés d'État et autres administrations publiques	5 612	5 503
Secteur corporatif	16 311	15 138
Fonds de titres à revenu fixe	2 635	2 700
Total des titres à revenu fixe	167 052	145 129
Titres à revenu variable		
Actions		
Cotées en bourse	182 342	159 595
Non cotées	13 177	14 933
Total des titres à revenu variable	195 519	174 528
Participations dans des filiales non consolidées		
Placements de biens immobiliers	58 623	55 931
Placements privés	65 068	66 381
Placements d'infrastructures	77 516	73 442
Placements de titres à revenu fixe ¹	81 318	74 837
Placements de fonds de couverture	17 970	15 322
Placements de marchés boursiers	6 978	6 637
Total des participations dans des filiales non consolidées	307 473	292 550
Instruments financiers dérivés (note 4)	3 314	3 632
Total des placements	674 776	616 839

¹ Les placements de dettes immobilières ont été regroupés avec les placements de titres à revenu fixe (respectivement 20 942 M\$ et 53 895 M\$ au 31 décembre 2025). Les données comparatives ont été ajustées afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation.

b) Passifs relatifs aux placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des passifs relatifs aux placements :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Passifs relatifs aux placements		
Passifs financiers non dérivés		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ¹	47 408	40 621
Emprunts garantis à payer	2 433	-
Titres vendus à découvert		
Actions	14 061	8 734
Obligations	284	-
Billets de trésorerie à payer	13 718	11 201
Emprunts à payer	1 147	2 652
Billets à terme à payer	37 472	36 077
Total des passifs financiers non dérivés	116 523	99 285
Instruments financiers dérivés (note 4)	6 150	1 475
Total des passifs relatifs aux placements	122 673	100 760

¹ Les titres vendus en vertu de conventions de rachat ont pour sous-jacents principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements des États-Unis et du Canada.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente la juste valeur ainsi que le montant nominal de référence des instruments financiers dérivés détenus par La Caisse :

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal
	Actif	Passif	de référence	Actif	Passif	de référence
Marchés réglementés						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	154 341	-	-	141 545
Options	21	10	9 801	3	3	21 385
Dérivés sur actions						
Contrats à terme normalisés	-	-	20 801	-	-	11 081
Options	-	53	2 610	7	7	441
Bons de souscription	1	-	1	-	-	-
Dérivés de produits de base						
Contrats à terme normalisés	-	-	168	-	-	-
Options	7	10	520	-	-	-
Total des marchés réglementés	29	73	188 242	10	10	174 452
Marchés hors cote						
Dérivés de taux d'intérêt						
Troc	1	56	5 755	14	29	6 055
Troc réglés sur une chambre de compensation	-	-	171 160	-	-	161 188
Contrats à terme de gré à gré	27	49	23 779	10	38	20 722
Options	121	84	23 360	100	41	39 757
Dérivés de change						
Troc	919	1 022	69 002	1 292	257	63 490
Contrats à terme de gré à gré	1 272	3 736	231 314	1 814	832	211 979
Options	11	-	1 452	10	-	1 750
Dérivés de défaillance de crédit						
Troc réglés sur une chambre de compensation	-	-	35 759	-	-	15 092
Options	8	4	1 587	-	-	-
Dérivés sur actions						
Troc	879	1 014	30 723	332	267	22 143
Options	18	75	667	17	1	1 780
Bons de souscription	29	-	30	16	-	17
Dérivés de produits de base						
Contrats à terme de gré à gré	-	37	326	17	-	357
Total des marchés hors cote	3 285	6 077	594 914	3 622	1 465	544 330
Total des instruments financiers dérivés	3 314	6 150	783 156	3 632	1 475	718 782

5. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

a) Politique, directive, protocoles et procédures entourant l'évaluation de la juste valeur

La juste valeur se définit comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est établie pour chaque instrument financier, qui peut représenter un élément autonome d'actif ou de passif, par exemple une action ou une obligation, ou un groupe d'actifs et de passifs, par exemple une participation dans une filiale non consolidée ou une entreprise associée. Lors de sa comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Subséquemment, la juste valeur d'un instrument financier est établie à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation faisant appel à des données d'entrée observables ainsi que des données d'entrée non observables. La Caisse utilise des techniques d'évaluation appropriées selon les caractéristiques de l'instrument financier, la disponibilité des données d'entrée et les hypothèses que prendraient en compte les intervenants du marché, tout en maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et en minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Conformément aux procédures d'évaluation de La Caisse encadrées par la *Politique d'évaluation des investissements de La Caisse*, les placements moins liquides incluant notamment les investissements privés des portefeuilles Placements privés, Infrastructures, Immobilier, Revenu fixe et de Marchés boursiers, font l'objet d'une évaluation semestrielle. La politique, la directive et les protocoles et procédures entourant l'évaluation de la juste valeur, de même que les techniques d'évaluation de la juste valeur sont décrites aux états financiers consolidés annuels de La Caisse pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Aucun changement important n'a eu lieu depuis. La politique, la directive et les protocoles, procédures et techniques d'évaluation de la juste valeur ont été appliqués de manière constante et uniforme pour toutes les périodes.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers à la JVBRN de La Caisse sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le classement entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque période.

La détermination des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers est influencée par les conditions de marché qui prévalent à la date d'évaluation ainsi que par la composition des investissements détenus par les filiales non consolidées. Pour ces dernières, la juste valeur est classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée la plus importante. Conséquemment, le classement selon chaque niveau peut varier significativement d'une période à une autre.

Hierarchie de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent la répartition de la juste valeur des instruments financiers entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

	30 juin 2026			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 373	-	3 373
Avances à des déposants	-	158	-	158
Revenus de placement courus et à recevoir	-	2 248	-	2 248
Autres actifs	-	2 262	-	2 262
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	1 418	-	1 418
Valeurs à court terme	-	683	-	683
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	469	-	469
Créances d'entreprises	-	-	1 942	1 942
Obligations	150 017	12 477	1 464	163 958
Actions				
Cotées en bourse	182 330	12	-	182 342
Non cotées	-	2 020	11 157	13 177
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	-	58 623	58 623
Placements privés	-	120	64 948	65 068
Placements d'infrastructures	-	-	77 516	77 516
Placements de titres à revenu fixe	-	107	81 211	81 318
Placements de fonds de couverture	-	17 970	-	17 970
Placements de marchés boursiers	-	6 938	40	6 978
Instruments financiers dérivés	-	3 314	-	3 314
	332 347	53 569	296 901	682 817
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	6 568	-	6 568
Autres passifs	-	2 836	-	2 836
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	47 408	-	47 408
Emprunts garantis à payer	-	2 433	-	2 433
Titres vendus à découvert	14 345	-	-	14 345
Billets de trésorerie à payer	-	13 718	-	13 718
Emprunts à payer	-	1 147	-	1 147
Billets à terme à payer	-	37 472	-	37 472
Instruments financiers dérivés	-	6 150	-	6 150
	14 345	117 732	-	132 077
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	7 292	-	7 292
Dépôts à terme	-	6	-	6
Distributions à verser aux déposants	-	5 071	-	5 071
Dépôts à participation	-	539 189	-	539 189
	-	551 558	-	551 558

Hiérarchie de la juste valeur (suite)

	31 décembre 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	2 445	-	2 445
Avances à des déposants	-	673	-	673
Revenus de placement courus et à recevoir	-	1 972	-	1 972
Autres actifs	-	1 652	-	1 652
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	1 000	-	1 000
Valeurs à court terme	-	1 194	-	1 194
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	1 097	-	1 097
Créances d'entreprises	-	-	1 770	1 770
Obligations	127 726	12 010	1 332	141 068
Actions				
Cotées en bourse	159 565	30	-	159 595
Non cotées	-	2 434	12 499	14 933
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	-	55 931	55 931
Placements privés	-	110	66 271	66 381
Placements d'infrastructures	-	-	73 442	73 442
Placements de titres à revenu fixe	-	-	74 837	74 837
Placements de fonds de couverture	-	15 322	-	15 322
Placements de marchés boursiers	-	6 599	38	6 637
Instruments financiers dérivés	-	3 632	-	3 632
	287 291	50 170	286 120	623 581
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 951	-	3 951
Autres passifs	-	2 602	-	2 602
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	40 621	-	40 621
Titres vendus à découvert	8 734	-	-	8 734
Billets de trésorerie à payer	-	11 201	-	11 201
Emprunts à payer	-	2 652	-	2 652
Billets à terme à payer	-	36 077	-	36 077
Instruments financiers dérivés	-	1 475	-	1 475
	8 734	98 579	-	107 313
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	434	-	434
Dépôts à terme	-	6	-	6
Distributions à verser aux déposants	-	898	-	898
Dépôts à participation	-	515 918	-	515 918
	-	517 256	-	517 256

Hiérarchie de la juste valeur (suite)

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur

Au 30 juin 2026, en raison de l'augmentation des investissements sous-jacents classés au niveau 2 détenus par des filiales non consolidées, des instruments financiers d'une valeur de 104 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 2. De plus, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 736 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2 et 5 386 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1.

Au 31 décembre 2025, en raison de l'augmentation des investissements sous-jacents classés au niveau 2 détenus par des filiales non consolidées, des instruments financiers d'une valeur de 9 259 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 2. De plus, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 593 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2 et 1 120 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1.

c) Niveau 3 : Rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture

Pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture aux 30 juin 2026 et 2025 se détaillent comme suit :

	2026							
	Solde d'ouverture	Gains comptabilisés au résultat global ¹	Achats	Ventes	Règlements	Transferts	Solde de clôture	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de la période ¹
Créances d'entreprises	1 770	97	166	(36)	(55)	-	1 942	(2)
Obligations	1 332	111	113	(90)	(2)	-	1 464	14
Actions	12 499	311	1 111	(2 764)	-	-	11 157	90
Participations dans des filiales non consolidées ²	270 519	4 934	24 026	(16 287)	(750)	(104)	282 338	3 270

	2025							
	Solde d'ouverture	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ¹	Achats	Ventes	Règlements	Transferts	Solde de clôture	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de la période ¹
Créances d'entreprises	1 950	(63)	65	(19)	(157)	-	1 776	(62)
Obligations	1 093	(7)	48	(32)	(1)	-	1 101	41
Actions	16 342	679	13	(2 606)	-	-	14 428	523
Participations dans des filiales non consolidées	268 081	3 675	7 283	(5 547)	(1 522)	-	271 970	3 934

¹ Présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés intermédiaires du résultat global.

² Au 30 juin 2026, les achats et les ventes comprennent des montants de 14 379 M\$ et 11 079 M\$, liés à des transactions de capital et de réorganisations de filiales intermédiaires.

d) Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses raisonnables

Les tableaux suivants présentent les informations quantitatives concernant les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables pour les principaux instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité à la note 5e ainsi que ceux qui sont exclus de cette analyse :

30 juin 2026					
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue	Moyenne pondérée
Inclus dans l'analyse de sensibilité					
Titres à revenu fixe	2 034	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,3 % à 6,3 %	4,5 %
			Taux d'actualisation	8,5 % à 11,1 %	10,2 %
Actions					
Placements privés	1 223	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	5,8 à 9,5	8,0
Placements d'infrastructures	4 941	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,9 % à 13,3 %	11,0 %
Participations dans des filiales non consolidées					
Placements de biens immobiliers	49 564	<i>Immeubles de placement</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	2,9 % à 14,3 %	7,7 %
		Capitalisation des revenus nets stabilisés	Taux de capitalisation	3,2 % à 11,0 %	6,0 %
		<i>Dettes hypothécaires</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,5 % à 2,9 %	1,0 %
		<i>Prêts hypothécaires</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,0 % à 16,1 %	6,4 %
		<i>Sociétés</i>			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	5,3 %	s.o.
Placements privés	34 230	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA et autres multiples	6,5 à 24,0	12,2
Placements d'infrastructures	74 843	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,2 % à 22,5 %	10,2 %
Placements de titres à revenu fixe	58 707	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,8 % à 12,3 %	9,5 %
			Écarts de crédit	0,4 % à 16,1 %	3,7 %
	225 542				
Exclus de l'analyse de sensibilité					
Instruments financiers ¹	71 359	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.	s.o.
		Actif net ³	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers classés au niveau 3	296 901				

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions et des participations dans des filiales non consolidées.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, La Caisse n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, La Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses raisonnables (suite)

31 décembre 2025

	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue	Moyenne pondérée
Inclus dans l'analyse de sensibilité					
Titres à revenu fixe	1 903	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,5 % à 6,9 %	4,7 %
			Taux d'actualisation	8,5 % à 10,8 %	10,0 %
Actions					
Placements privés	3 486	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	7,0 à 11,5	9,7
Placements d'infrastructures	4 579	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,9 % à 13,3 %	10,9 %
Participations dans des filiales non consolidées					
Placements de biens immobiliers	50 036	Immeubles de placement			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	2,9 % à 14,3 %	7,7 %
		Capitalisation des revenus nets stabilisés	Taux de capitalisation	3,2 % à 9,8 %	6,0 %
		Dettes hypothécaires			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,4 % à 2,9 %	1,0 %
		Prêts hypothécaires			
		Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,0 % à 17,0 %	6,0 %
		Sociétés			
		Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	5,3 %	s.o.
Placements privés	36 838	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA et autres multiples	6,5 à 26,8	13,0
Placements d'infrastructures	65 606	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,0 % à 22,5 %	10,1 %
Placements de titres à revenu fixe ⁴	54 086	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	8,0 % à 12,3 %	9,9 %
			Écarts de crédit	0,4 % à 19,8 %	3,8 %
	216 534				
Exclus de l'analyse de sensibilité					
Instruments financiers ¹	69 586	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.	s.o.
		Actif net ³	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers classés au niveau 3	286 120				

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions et des participations dans des filiales non consolidées.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, La Caisse n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, La Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

⁴ Les données comparatives des placements en titres à revenu fixe ont été retraitées afin d'y inclure les placements en dettes immobilières et d'harmoniser leur présentation avec celle de la période courante.

e) Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses raisonnables liées aux principales données d'entrée non observables présentées aux tableaux précédents à la note 5d. La Caisse a déterminé les hypothèses raisonnables selon son jugement et sa connaissance des marchés. Le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution de la juste valeur découlant de l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnables pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité :

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	11 391	(11 035)	10 862	(10 408)

Il existe une corrélation entre les données d'entrée non observables et l'établissement de la juste valeur. Ainsi, une augmentation (diminution) des taux d'actualisation, des écarts de crédit et des taux de capitalisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur. De plus, une augmentation (diminution) des multiples du BAIIA et autres multiples entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables.

6. RÉSULTAT DE PLACEMENT AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets des instruments financiers à la JVBRN ainsi que les charges d'exploitation :

	Période de six mois close le 30 juin 2026			Période de six mois close le 30 juin 2025		
	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total
Activités de gestion de trésorerie	3	5	8	6	5	11
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	2	37	39	1	(30)	(29)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	126	24	150	290	(20)	270
Créances d'entreprises	99	97	196	93	(62)	31
Obligations	3 111	1 651	4 762	2 934	(2 485)	449
Actions	1 887	18 912	20 799	1 965	5 846	7 811
Participations dans des filiales non consolidées	6 188	8 017	14 205	1 100	4 346	5 446
Instruments financiers dérivés nets	-	(8 389)	(8 389)	-	7 336	7 336
Autres	78	(77)	1	114	(6)	108
	11 494	20 277	31 771	6 503	14 930	21 433
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(841)	(905)	(1 746)	(1 236)	1 986	750
Titres vendus à découvert	(323)	(849)	(1 172)	(98)	59	(39)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	(32)	(657)	(689)	(10)	207	197
Emprunts à payer	(16)	(50)	(66)	(13)	116	103
Emprunts garantis à payer	(2)	(74)	(76)	-	-	-
Billets à terme à payer	(631)	(541)	(1 172)	(569)	36	(533)
Autres						
Frais de gestion – marchés boursiers	(29)	(15)	(44)	(32)	(14)	(46)
Coûts de transaction	-	(204)	(204)	-	(165)	(165)
	(1 874)	(3 295)	(5 169)	(1 958)	2 225	267
	9 620	16 982	26 602	4 545	17 155	21 700
Charges d'exploitation			(538)			(566)
Résultat de placement avant distributions aux déposants			26 064			21 134

7. INFORMATION SECTORIELLE

La Caisse propose à ses déposants de répartir leurs fonds dans des portefeuilles spécialisés qui regroupent des titres de même type. Ces portefeuilles constituent des secteurs opérationnels qui ont été regroupés en trois secteurs distincts selon leur approche de gestion, leurs caractéristiques économiques et leurs objectifs de rendement :

- Revenu fixe : le secteur a comme objectif de réduire le niveau de risque global du portefeuille de La Caisse et d'effectuer l'appariement entre l'actif et le passif des déposants tout en constituant une source importante de liquidité. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Taux, Crédit et Valeurs à court terme.
- Actifs réels : le secteur a comme objectif d'exposer La Caisse à des marchés dont les revenus de placement sont indexés à l'inflation et d'assurer la couverture partielle du risque d'inflation associé au passif de plusieurs déposants. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Immobilier et Infrastructures.
- Actions : le secteur a comme objectif d'augmenter le rendement espéré des déposants à long terme. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Marchés boursiers et Placements privés.

En complément, des activités de personnalisation donnent à chaque déposant la possibilité de moduler sa construction de portefeuille et son niveau de risque stratégique en fonction de ses besoins ou encore d'établir une exposition personnalisée aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif net attribuable aux déposants selon chaque secteur de La Caisse :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Revenu fixe	186 114	176 349
Actifs réels	125 316	117 445
Actions	246 687	235 993
Autres ¹	(6 559)	(12 531)
Actif net attribuable aux déposants	551 558	517 256

Le tableau suivant présente la répartition du résultat de placement avant distributions aux déposants selon chaque secteur de La Caisse:

	Période de six mois close le 30 juin 2026	Période de six mois close le 30 juin 2025
Revenu fixe	2 878	6 115
Actifs réels	6 360	2 850
Actions	18 158	10 545
Autres ¹	(1 332)	1 624
Résultat de placement avant distributions aux déposants	26 064	21 134

¹ « Autres » comprend le portefeuille spécialisé Répartition de l'actif, les activités de trésorerie et les activités personnalisées de superposition, notamment le produit d'exposition personnalisée aux taux et le produit de levier des fonds particuliers.

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Politiques, directives et procédures de la gestion des risques liés aux activités d’investissement

La Caisse est responsable de gérer les sommes déposées en conformité avec les ententes de service et les politiques de placement des déposants, les politiques d’investissement des portefeuilles spécialisés ainsi que la politique de gestion intégrée des risques. Pour ce faire, La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer la gestion des risques liés à l’ensemble de ses activités.

En plus des politiques, directives et procédures de la gestion des risques liés aux activités d’investissement décrites aux états financiers consolidés annuels de La Caisse pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la description et la quantification des risques sont présentées aux sections suivantes.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d’une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d’un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d’intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Caisse gère le risque de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque tels que les secteurs d’activité, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte. Le risque de marché de La Caisse est géré et calculé selon les facteurs pouvant influencer la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements.

Le risque de marché de La Caisse est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel de La Caisse, selon un niveau de confiance et une période d’exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l’aide d’un niveau de confiance de 95 % sur une période d’exposition d’une année. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l’année les effets sur le portefeuille des événements défavorables observés sur un horizon d’un mois. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de La Caisse pourrait dépasser dans 5 % des cas au cours de la prochaine année. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l’information pour le portefeuille réel de La Caisse.

La méthode de la simulation historique est utilisée pour évaluer la VaR. Cette méthode est décrite aux états financiers consolidés annuels de La Caisse pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Aucun changement n’a été apporté à cette méthode depuis, à l’exception d’ajustements effectués le 1er avril 2026 à certaines hypothèses et à certains paramètres de mesure du risque du portefeuille immobilier, afin de mieux refléter les caractéristiques des actifs immobiliers privés.

Deux mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d’instruments financiers qui composent le portefeuille réel de La Caisse;
- Le risque absolu du portefeuille de référence visé par les déposants représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d’instruments financiers qui composent le portefeuille de référence de La Caisse.

Les risques absolus du portefeuille réel et du portefeuille de référence de La Caisse sont mesurés régulièrement et sont utilisés afin de calculer le ratio du risque absolu qui est sujet à certaines limites. Le ratio du risque absolu est obtenu en divisant le risque absolu du portefeuille réel par le risque absolu du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et le risque absolu du portefeuille de référence de La Caisse, incluant le risque des investissements sous-jacents des filiales non consolidées, en pourcentage de l’actif net, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d’observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, ainsi que le ratio du risque absolu, se présentent comme suit :

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu
Valeur à risque	17,5 %	16,6 %	1,05	17,1 %	15,9 %	1,08

De plus, dans le cadre de la gestion du risque de marché, La Caisse utilise des tests de tension qui permettent d’évaluer les répercussions de circonstances particulières sur les rendements du portefeuille réel de La Caisse selon des scénarios historiques, hypothétiques ou de sensibilité sur un facteur de risque. À l’aide de différents types de scénarios, les tests de tension mesurent le gain ou la perte de valeur d’un instrument financier à la suite d’une variation d’un ou plusieurs facteurs de risque souvent reliés, comme le cours des actions, les taux d’intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le prix des produits de base et la volatilité des marchés. Les scénarios hypothétiques sont par ailleurs enrichis continuellement pour intégrer de nouveaux enjeux.

Risque de marché (suite)

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

La stratégie de gestion des devises de La Caisse vise à optimiser le portefeuille global ainsi que chacun des portefeuilles spécialisés en recherchant l'exposition nette optimale aux devises en considérant le rendement, le risque et la diversification attendus de chacune des devises à long terme. Un suivi fondamental des dynamiques macroéconomiques et des facteurs influençant le rendement des devises complète l'approche.

Les principales expositions aux devises des pays développés sont soumises à une couverture stratégique et dynamique. Les décisions de couverture stratégique sont mises en place pour optimiser l'exposition nette des devises à long terme selon les niveaux de couverture par portefeuille spécialisé et par devise. La gestion dynamique vise à optimiser certains portefeuilles spécialisés lorsque le dollar canadien semble fortement sous-évalué ou surévalué par rapport à sa valeur d'équilibre face à celle des pays développés selon une série de modèles de valorisation. La couverture dynamique devrait donc être peu fréquente pour une devise donnée, mais la durée de couverture, étant imprévisible, pourrait grandement varier et s'étendre de quelques semaines à plusieurs années. La dernière partie de l'approche concerne les décisions de gestion active, soit les couvertures discrétionnaires, pouvant être mises en place lors de situations de marché particulières.

La Caisse utilise donc des instruments financiers dérivés de devises pour gérer le risque de change.

L'exposition nette aux devises tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés de change et des investissements sous-jacents en devises des filiales non consolidées. L'exposition nette de La Caisse aux devises en pourcentage de l'actif net incluant les achats et les ventes des unités de participation des portefeuilles spécialisés effectuées au début de chaque mois, se détaille comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dollar canadien	57 %	58 %
Dollar américain	24 %	22 %
Euro	3 %	4 %
Dollar australien	1 %	1 %
Dollar de Hong Kong	1 %	1 %
Dollar de Taiwan	1 %	1 %
Livre sterling	2 %	3 %
Peso mexicain	1 %	1 %
Réal brésilien	2 %	2 %
Roupie indienne	1 %	1 %
Yen	2 %	2 %
Yuan chinois	1 %	1 %
Autres	4 %	3 %
	100 %	100 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Risque de concentration

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par La Caisse pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers, par émetteur, pour les marchés en croissance et pour certains pays. De plus, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoient des limites précises par émetteur, par secteur d'activités et par région géographique.

Une limite de concentration par émetteur est établie à 3 % de l'actif net total de La Caisse, incluant les engagements non déboursés, et à l'exception des titres émis par les gouvernements canadien et américain ou par leurs agences qui bénéficient d'une garantie explicite, par une province ou un territoire canadiens, leurs ministères ou organismes mandataires et par les émetteurs souverains dont la notation de crédit est AAA, lesquels ne font pas partie d'une limite de concentration. La concentration par émetteur est observée quotidiennement ou à l'initiation d'une transaction.

Le risque de concentration tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés, mais exclus les dérivés de taux d'intérêt ainsi que les obligations gouvernementales employés dans le cadre des activités stratégiques d'ajustement de la durée.

Le tableau suivant présente les principales concentrations géographiques en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le pays de l'établissement principal des émetteurs, incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
États-Unis	39 %	38 %
Canada	28 %	29 %
Europe	15 %	17 %
Asie-Pacifique	11 %	10 %
Amérique latine	4 %	4 %
Autres	3 %	2 %
	100 %	100 %

Le tableau suivant présente les principales concentrations sectorielles en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le secteur des émetteurs, incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Secteur d'activité		
Immobilier	15 %	15 %
Industrie	15 %	15 %
Produits financiers	12 %	12 %
Technologies de l'information	11 %	10 %
Consommation discrétionnaire	5 %	5 %
Services collectifs	7 %	7 %
Soins de santé	5 %	5 %
Produits de première nécessité	3 %	2 %
Services de communication	5 %	5 %
Énergie	2 %	2 %
Matériaux	2 %	2 %
Autres	5 %	5 %
Secteur gouvernemental		
Gouvernement des États-Unis	-	2 %
Gouvernement du Canada	7 %	7 %
Gouvernement du Québec	2 %	2 %
Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec	1 %	1 %
Autres	3 %	3 %
	100 %	100 %

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

L'exposition maximale au risque de crédit est mesurée selon la juste valeur des instruments financiers avant la prise en compte de garanties ou autres rehaussements de crédit. Pour les autres éléments, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total garanti ou engagé.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie	818	988
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 373	2 445
Avances à des déposants	158	673
Revenus de placement courus et à recevoir	2 248	1 972
Autres actifs	2 262	1 652
Placements		
Équivalents de trésorerie	1 418	1 000
Titres à revenu fixe	167 052	145 129
Participations dans des filiales non consolidées sous forme d'instruments d'emprunts	20 927	22 417
Instruments financiers dérivés	3 314	3 632
	201 570	179 908
Autres éléments		
Cautionnements et garanties financières (note 10)	2 694	2 723
	204 264	182 631

Concentration du risque de crédit

L'analyse de la concentration du risque de crédit mesure la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers liés à un même émetteur, à l'exclusion de ceux utilisés dans le cadre des activités stratégiques d'ajustement de la durée, tels que les dérivés de taux d'intérêt et les obligations gouvernementales dont les cotes de crédit sont principalement AAA-AA. La politique d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoit des limites de concentration par cote de crédit. L'analyse du risque de crédit considère la probabilité de défaillance et le taux de récupération sur les titres de créance détenus par La Caisse ainsi que le suivi des changements de la qualité du crédit des émetteurs.

Le tableau suivant présente la concentration par cote de crédit des émetteurs de La Caisse pour les titres à revenu fixe, qui incluent les obligations, les créances d'entreprises, les prêts hypothécaires ainsi que les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées ayant un risque de crédit, et pour les instruments financiers dérivés ayant un risque de crédit, en pourcentage de l'exposition totale au risque de concentration de crédit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Cote de crédit		
AAA - AA	28 %	35 %
A	14 %	12 %
BBB	28 %	23 %
BB ou inférieur	24 %	23 %
Pas de cote de crédit	6 %	7 %
	100 %	100 %

Les cotes de crédit des titres émis ou garantis par les gouvernements sont obtenues auprès des agences de notation de crédit reconnues. Pour les titres du secteur corporatif, les cotes de crédit sont établies à l'aide d'un processus interne de notation qui permet de suivre annuellement l'évolution du cycle de crédit, lorsque l'information nécessaire est disponible. Dans le cas contraire, La Caisse a recours aux agences de notation de crédit reconnues.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La gestion des liquidités s'effectue globalement pour l'ensemble des activités de trésorerie de La Caisse. Le suivi des liquidités et l'analyse de la conformité aux règles préétablies s'effectuent quotidiennement. Les gestionnaires sont responsables d'évaluer la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de La Caisse.

Afin de s'assurer de l'adéquation entre les sources et les besoins potentiels de liquidité, La Caisse bénéficie de plusieurs sources possibles de liquidité en plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie telles que l'encaissement des revenus de placement, la vente de titres obligataires, l'achat en vertu de conventions de revente et de titres liquides du marché monétaire. De plus, La Caisse peut recourir à des sources de financement tels que les titres vendus en vertu de conventions de rachat ou encore l'émission de billets de trésorerie, de billets à terme ou d'emprunts garantis. La Caisse a aussi recours à une facilité de crédit commise d'un montant de 4 G\$ USD pour faire face à ses engagements contractuels ainsi qu'à ses obligations financières. Au 30 juin 2026, La Caisse dispose de 79 G\$ en liquidités sous forme d'obligations gouvernementales et de titres du marché monétaire (76 G\$ au 31 décembre 2025).

De plus, dans le but de gérer le risque de liquidité, La Caisse procède à des simulations de scénarios sur plusieurs horizons ainsi qu'à l'étude des événements pouvant mener à une crise de liquidité. La Caisse effectue un suivi rigoureux et fréquent de ses besoins potentiels de liquidités et s'assure d'un accès permanent à des sources de liquidités stables et résilientes de façon proactive.

L'analyse des flux contractuels non actualisés des passifs financiers, présentée dans le tableau ci-après, constitue une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas nécessairement représentative de la façon dont La Caisse gère son risque de liquidité et ses besoins de financement.

Les tableaux suivants présentent les échéances des flux contractuels non actualisés des passifs financiers non dérivés et des instruments financiers dérivés :

	30 juin 2026				
	À vue	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	6 568	-	-	6 568
Autres passifs	-	1 297	130	1 219	2 646
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	47 610	-	-	47 610
Emprunts garantis à payer	-	2 147	326	-	2 473
Titres vendus à découvert	-	14 345	-	-	14 345
Billets de trésorerie à payer	-	13 890	-	-	13 890
Emprunts à payer	-	1 147	-	-	1 147
Billets à terme à payer	-	9 186	24 083	10 518	43 787
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	7 292	6	-	-	7 298
Distributions à verser aux déposants	-	5 071	-	-	5 071
	7 292	101 267	24 539	11 737	144 835
Instruments financiers dérivés					
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	24 009	(7)	2	24 004
Instruments financiers dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	(257 930)	(47 965)	(15 237)	(321 132)
Flux contractuels à payer	-	261 821	47 544	15 195	324 560
	-	27 900	(428)	(40)	27 432
	7 292	129 167	24 111	11 697	172 267

Risque de liquidité (suite)

31 décembre 2025

	À vue	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 951	-	-	3 951
Autres passifs	-	984	129	1 169	2 282
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	40 830	-	-	40 830
Titres vendus à découvert	-	8 734	-	-	8 734
Billets de trésorerie à payer	-	11 309	-	-	11 309
Emprunts à payer	-	2 652	-	-	2 652
Billets à terme à payer	-	6 517	25 733	9 392	41 642
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	434	6	-	-	440
Distributions à verser aux déposants	-	898	-	-	898
	434	75 881	25 862	10 561	112 738
Instruments financiers dérivés					
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	17 773	(37)	2	17 738
Instruments financiers dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	(237 462)	(47 417)	(11 209)	(296 088)
Flux contractuels à payer	-	236 747	46 795	11 222	294 764
	-	17 058	(659)	15	16 414
	434	92 939	25 203	10 576	129 152

De plus, en ce qui concerne l'actif net attribuable aux déposants, le *Règlement sur les conditions et modalités des dépôts, fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt et placement du Québec* prévoit que La Caisse peut imposer des limites mensuelles d'annulation pour les unités de participation, soit un remboursement maximal par déposant pour l'ensemble de ses unités de participation dans tous les portefeuilles spécialisés de La Caisse de 50 M\$. L'annulation d'unités de participation non effectuée en raison de ce maximum est reportée aux premiers jours des mois subséquents, au fur et à mesure que cette limite le permet. Ces limites ont pour objectif d'effectuer une gestion optimale et globale des liquidités de La Caisse.

Risque de liquidité (suite)

Risque de liquidité de financement

Les tableaux suivants présentent les principales conditions ainsi que le taux d'intérêt des passifs relatifs aux placements liés aux activités de financement de La Caisse :

	30 juin 2026			
	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	804	Moins d'un an	3,68%
	CAD	343	Moins d'un an	2,34%
		1 147		
Emprunts garantis à payer	USD	2 069	Moins d'un an	4,03%
	USD	142	Moins d'un an	SOFR ³ +0,42%
	CAD	250	Mars 2029	CORRA ⁴ +1,10%
		2 461		
Billets de trésorerie à payer	CAD	152	Moins d'un an	2,70%
	USD	11 594	Moins d'un an	3,89%
	USD	2 086	Moins d'un an	SOFR ³ +0,32%
		13 832		
Billets à terme à payer ²	CAD	1 250	Octobre 2026	1,50%
	USD	2 128	Février 2027	1,75%
	EUR	3 244	Avril 2027	1,13%
	CAD	1 250	Juin 2027	3,80%
	CAD	2 000	Mars 2028	3,70%
	USD	709	Mai 2028	SOFR ³ +0,50%
	USD	2 128	Juillet 2028	4,25%
	EUR	2 433	Avril 2029	3,00%
	USD	709	Avril 2029	SOFR ³ +0,31%
	USD	2 128	Juin 2029	4,88%
	CAD	1 500	Septembre 2029	3,95%
	USD	2 128	Janvier 2030	4,63%
	AUD	295	Mai 2030	4,38%
	AUD	1 720	Juin 2030	4,10%
	CAD	1 500	Décembre 2030	4,20%
	USD	2 128	Janvier 2031	3,88%
	AUD	1 229	Mai 2031	5,15%
	EUR	2 433	Février 2032	2,75%
	CAD	1 000	Juin 2034	3,65%
	CAD	1 750	Juin 2035	3,65%
	EUR	1 622	Septembre 2035	3,25%
	NOK	86	Avril 2038	3,54%
	USD	1 773	Novembre 2039	5,60%
	EUR	211	Juin 2041	3,87%
		37 354		

¹ Les montants présentés sont convertis en dollars canadiens et représentent les montants à rembourser à l'échéance.

² Au 30 juin 2026, les billets à terme comprennent 1 250 M\$ d'obligations vertes affectées à une sélection d'investissements conformes aux catégories de projets admissibles établis par le Cadre de référence des obligations vertes de La Caisse, qui est aligné sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'*International Capital Market Association*.

³ SOFR : *Secured Overnight Financing Rate*

⁴ CORRA : *Canadian Overnight Repo Rate Average*

Risque de liquidité (suite)

31 décembre 2025				
	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	1 380	Moins d'un an	3,87%
	CAD	1 272	Moins d'un an	2,30%
		2 652		
Billets de trésorerie à payer	CAD	297	Moins d'un an	2,73%
	USD	10 294	Moins d'un an	4,13%
	USD	699	Moins d'un an	SOFR ³ +0,35%
		11 290		
Billets à terme à payer ²	USD	2 742	Février 2026	4,50%
	USD	1 371	Mai 2026	1,00%
	CAD	1 250	Octobre 2026	1,50%
	USD	2 056	Février 2027	1,75%
	EUR	3 219	Avril 2027	1,13%
	CAD	1 250	Juin 2027	3,80%
	CAD	2 000	Mars 2028	3,70%
	USD	685	Mai 2028	SOFR ³ +0,50%
	USD	2 056	Juillet 2028	4,25%
	EUR	2 414	Avril 2029	3,00%
	USD	2 056	Juin 2029	4,88%
	CAD	1 500	Septembre 2029	3,95%
	USD	2 056	Janvier 2030	4,63%
	AUD	274	Mai 2030	4,38%
	AUD	1 599	Juin 2030	4,10%
	CAD	1 500	Décembre 2030	4,20%
	EUR	2 414	Février 2032	2,75%
	CAD	1 000	Juin 2034	3,65%
	CAD	1 000	Juin 2035	3,65%
	EUR	1 610	Septembre 2035	3,25%
	NOK	82	Avril 2038	3,54%
	USD	1 714	Novembre 2039	5,60%
		35 848		

¹ Les montants présentés sont convertis en dollars canadiens et représentent les montants à rembourser à l'échéance.

² Au 31 décembre 2025, les billets à terme comprennent 2 621 M\$ d'obligations vertes affectées à une sélection d'investissements conformes aux catégories de projets admissibles établis par le Cadre de référence des obligations vertes de La Caisse, qui est aligné sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'*International Capital Market Association*.

³ SOFR : *Secured Overnight Financing Rate*

Les billets de trésorerie à payer sont émis à des taux fixes ou variables pour des échéances ne dépassant pas 12 mois et garantis par les actifs de La Caisse. En vertu de la limite prescrite dans le document d'information d'émission des billets de trésorerie, la valeur nominale de l'ensemble de ces billets en circulation ne peut excéder en tout temps 12 G\$ USD pour le programme américain, et l'équivalent de 4 G\$ CAD pour les billets de trésorerie émis au Canada et à l'étranger, à l'exclusion des États-Unis.

Les billets à terme à payer sont émis à des taux fixes ou variables. Ils sont remboursables à l'échéance et garantis par les actifs de La Caisse.

Les emprunts garantis à payer portent intérêt à taux fixe ou variable. Le remboursement repose sur les obligations de paiement de La Caisse à titre d'emprunteur, lesquelles sont sécurisées par des titres liquides spécifiques et identifiables donnés en garantie. Les prêteurs ne disposent d'aucun recours sur les autres actifs de La Caisse au-delà de ceux expressément affectés en garantie.

De plus, La Caisse possède une facilité de crédit commise auprès d'un syndicat bancaire d'un montant total équivalant à 5,7 G\$ CAD, soit deux tranches de 2 G\$ USD qui sont renouvelables annuellement pour des termes de deux et trois ans respectivement. La facilité de crédit porte intérêt à taux variable et est garantie entièrement, inconditionnellement et irrévocablement par La Caisse. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

9. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées de La Caisse comprennent les filiales non consolidées, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les principaux dirigeants de La Caisse.

La Caisse réalise diverses opérations avec des parties liées. Ces transactions sont conclues aux mêmes conditions que celles prévalant sur le marché avec des parties non liées et sont mesurées à la juste valeur et reflétées aux états consolidés intermédiaires du résultat global selon la nature des opérations. Par la nature même des activités de La Caisse à titre d'entité d'investissement, La Caisse peut investir dans plusieurs catégories de placements, entre autres des placements dans des filiales non consolidées, des partenariats et des entreprises associées.

Autres parties liées

La Caisse est régie par la Loi et le gouvernement du Québec nomme les différents membres du conseil d'administration, dont au moins les deux tiers doivent être des membres indépendants. Il approuve également la nomination du président et chef de la direction. Ainsi, La Caisse se prévaut de l'exemption prévue selon l'IAS 24 *Information relative aux parties liées* quant à la divulgation des transactions avec une autorité publique liée et avec toutes les entités liées à cette autorité. Les transactions réalisées avec le gouvernement du Québec et ses entités liées sont des activités d'investissement en obligations émises ou garanties par celui-ci et sont effectuées aux conditions normales du marché, par l'intermédiaire de courtiers externes.

10. ENGAGEMENTS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

En raison de la nature même de ses activités, La Caisse et ses filiales intermédiaires prennent divers engagements dont le règlement se fera au cours des prochaines périodes conformément aux modalités prévues dans les conventions. Les engagements en vertu des contrats de location se chiffrent comme suit : 34 M \$ exigibles dans moins de 1 an, 130 M\$ exigibles dans 1 an à 5 ans et 639 M \$ exigibles par la suite, jusqu'à la date d'expiration des contrats de location.

Les cautionnements et les garanties financières consistent pour La Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ainsi que certaines lettres de crédit pour ses filiales. La Caisse et ses filiales intermédiaires peuvent également fournir des garanties financières ou émettre des lettres de crédit.

Les engagements, les cautionnements et les garanties financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Engagements d'achat de placements	54 095	46 689
Engagements en vertu de contrats de location	803	818
Cautionnements et garanties financières ¹	2 694	2 723
	57 592	50 230

¹ Au 30 juin 2026, les cautionnements et garanties financières comprennent un montant de 1 075 M\$ fourni par les filiales immobilières n'entraînant aucun recours sur l'ensemble des actifs de La Caisse (1 189 M\$ au 31 décembre 2025).

Litiges

Dans le cours normal des affaires, La Caisse et ses filiales intermédiaires peuvent faire l'objet d'un certain nombre de poursuites judiciaires. Bien que La Caisse et ses filiales intermédiaires ne puissent prédire l'issue des poursuites en cours au 30 juin 2026, elles n'ont aucune raison de croire que le règlement d'une de ces poursuites pourrait avoir une incidence importante sur leur situation financière.